

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N°34, chargée de l'examen du Postulat de Mme Agathe Sidorenko: « Consultation au sujet de l'Avenue Agassiz, où en est-on ?»,

Présidence : Paola RICHARD-DE PAOLIS

Membres présents : M Yvan SALZMANN (Soc.) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (rempl. Mme Fahmy (Les Verts)) ; M Olivier MARMY (PLR) ; M Yann LUGRIN (PLR) ; Mme Agathe SIDORENKO (E&G) ; M Jean-Blaise KALALA (v'lib.).

Membres excusés : Mme Preeti DAMON (soc.) ; M Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; M Yann BEAUFILS (PLR) ; M Thibault SCHALLER (UDC)

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Grégoire JUNOD, syndic CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN, excusé et représenté par M. Simon AFFOLTER,

Notes de séances : M Mathieu CENTELIGHE

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 16.12.2025 - Début et fin de la séance : 12h15– 12h34

Discussion générale

La postulante explique que son postulat relance le travail fait par ses collègues socialistes en 2019. Elle trouve important de suivre le pas d'autres villes comme Neuchâtel en renommant l'actuelle avenue Agassiz. Elle salue la réponse de la Municipalité de mars 2021 qui disait souhaiter consulter les représentants des associations afrodescendantes. Elle demande de préciser quelles démarches ont été effectuées, quelles associations ont été consultées et quelles informations sont ressorties de ces consultations.

Un membre de la commission trouve difficile de se positionner face au dilemme de débaptiser des rues. Cet acte implique une problématique de témoignage historique: il craint un oubli qui n'aurait pas lieu si le nom était gardé avec une plaque explicative. Il conseille d'éduquer, de discuter de l'époque et des tissus historiques qui ont fait ce qui est aujourd'hui remis en question. Il a toujours de la peine avec le changement de nom d'avenues qui sont en soi des témoignages historiques. Il reconnaît les aspects abjects de monsieur Agassiz. Il soutient qu'actuellement la morale voudrait qu'on se positionne en faveur de ce postulat pour être politiquement correct.

Une commissaire est consciente des dérives possibles de la « cancel culture », tout en reconnaissant que le déboulonnage de statues ou la remise en question d'ornements de façades - qui ont dorénavant leur place dans les musées - peut soulever des débats légitimes. Il convient de rappeler qu'une rue constitue avant tout un symbole fort dans l'espace public. À ce titre, un nom tel que celui d'Agassiz peut être vécu comme blessant par des personnes et des communautés confrontées aux discriminations, et mérite d'être examiné avec sérieux et sensibilité, qui plus est dans une ville comme Lausanne. Il est, par ailleurs, à relever que l'Avenue d'Agassiz ne comporte que deux adresses (le bâtiment Edmond de Rothschild au n° 2 et le Service de la petite enfance au n° 5). Dès lors, l'argument du coût administratif et logistique lié à un éventuel changement de nom ne saurait être considéré comme déterminant, en l'espèce

Un commissaire explique ne pas remettre en question la vision contemporaine critique des travaux de Monsieur Agassiz. Il revient sur le débat qui avait eu lieu concernant le chemin Regamey à Epalinges qui concernait des problèmes d'antisémitisme et cite l'historien Bruno Cortesy : « le risque quand on rebaptise une rue est que l'on fait disparaître jusqu'à l'idée qu'à un moment on a pu honorer ce genre

Conseil communal de Lausanne

de personnes, ce qui revient aussi à occulter une partie de l'histoire ». Rebaptiser peut être à double tranchant voire contreproductif. Il indique être fondamentalement reticent à ce genre de démarche.

Une commissaire a assisté à la cérémonie de débaptisation de la place Agassiz à Neuchâtel : ce moment a été émouvant, il y a eu beaucoup d'afrodescendants et cela a été un symbole fort pour la ville. Dans le cadre de la débaptisation de la place Agassiz à Neuchâtel il faut noter que son buste à l'Université ainsi qu'un grand portrait au Musée d'histoire naturelle sont restés en place. Des glaciers et des monts portent également son nom, elle doute donc qu'un changement de nom de rue à Lausanne risque de l'effacer de l'histoire.

Un autre commissaire explique que la débaptisation a un effet à court terme important qui peut être intéressant. Il serait cependant favorable à d'autres mesures qui expliqueraient la problématique, quitte à organiser un évènement pour marquer le coup et sensibiliser. Il a l'impression que ces évènements ont peu de valeur à long terme notamment en terme éducatif, ce qui pourrait être même néfaste.

Monsieur le Secrétaire municipal explique que le débat est complexe, aussi pour la Municipalité. Il n'y a pas de position unique ni définitive actuellement. Sa présence aujourd'hui est notamment motivée par le lien avec d'autres politiques publiques, d'une part de travail de mémoire, et d'une autre de visibilisation des femmes dans l'espace public. Il explique que dans le cas des changements de noms, une étroite collaboration est faite avec la direction Finances et Mobilité sur la visibilité des femmes dans l'espace public (Déléguée à l'égalité, Mme J. MORET) et le service en charge de la nomination des rues (MAP) ainsi que les autres services techniques. Il revient également sur le postulat de Monsieur Samson YEMANE (POS22/058) « *Histoire coloniale – Lausanne : pour une ville inclusive et non discriminante* » pour montrer qu'il existe un contexte global qui nécessitera d'avoir une réflexion commune sur les réponses à donner. Il mentionne la carte interactive du MHL sur l'histoire coloniale de Lausanne qui a été produite en partenariat avec l'Université de Lausanne. Il souligne l'exemple d'une enseigne à la Cité qui montre une tête d'homme noir sur un bâtiment de l'ECA : dans ce cas une plaque commémorative est la solution choisie, de surcroit parce que le monument est classé au patrimoine et qu'il ne peut être touché. Il souligne que jusqu'à présent les plaques explicatives ont généralement été privilégiées. Il pense que si le postulat était renvoyé ils pourraient travailler en lien avec le postulat de Monsieur YEMANE. Il insiste sur l'importance d'une collaboration avec des scientifiques et experts afin de comprendre l'héritage colonial et son histoire dans la ville de Lausanne.

La postulante revient sur sa question concernant la volonté de la Municipalité qui a mentionné en 2021 vouloir consulter les représentants des associations afrodescendantes. Elle aimeraient franchir une étape par rapport à 2021 et avoir le point de vue des associations qui ont été consultées et de la ville. Elle soutient que le symbole doit primer sur les questions très théoriques qui peuvent avoir lieu.

Monsieur le Secrétaire municipal explique qu'il y a eu des consultations mais qu'aucune décision n'en a abouti. Il explique que si le postulat est renvoyé ils pourront revenir sur ces consultations et en dresser un inventaire plus précis. Une réponse globale serait donnée dans le cadre de ce postulat.

Une commissaire ajoute que Mike Ben Peter et Michael Kenechukwu Ekemezie ont été interpellés dans cette rue et sont morts ensuite. Par respect, le changement de nom devrait être considéré.

Vote des conclusions: 6 oui, 0 non, 2 abstentions. La commission renvoie le postulat à la Municipalité

La séance est levée à 12 h 35

La Présidente
Paola Richard-de Paolis

Lausanne, le 19 janvier 2026